

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

ADIT 63

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration – Séance du mardi 13 février 2024

Le Conseil d'Administration de l'ADIT s'est réuni le mardi 13 février 2024 à 14h30 en Salle d'Assemblée du Conseil départemental.

Les membres ont été conviés par courrier le 15 janvier 2024.

Etaient présents :

Conseillers départementaux	
Nom	Prénom
BESSEYRE	Fabien
MAGNET	Fabrice
BONNET	Grégory
BALDY	Damien

Absent(e)s excusé(e)s :

MME MARCHIS Marie-Anne, MME BRIAT Dominique (pouvoir à M. BALDY Damien), M. RIOL Pierre (pouvoir à M. CHAUVIN Lionel), M. DAUDUIT Cédric (pouvoir à M. BESSEYRE Fabien)

Maires/ Président EPCI		
Commune	Nom	Prénom
CEYSSAT	ALLAUZE	Gilles
PULVERIERES	BARBECOT	Jacques
YOUX	DAFFIX-RAY	Pierrette
OLBY	GAUTHIER	Samuel
SAINT-DONAT	BERNARD	Laurent
SAINT-ELOY-LES-MINES	BOILOT	Cédric
VERNINES	BONY	Martine
CLERMONT AGGLOMERATION METROPOLE	CARMIER	François

Absent(e)s, excusé(e)s :

M. DUARTE Bruno (ESPIRAT – pouvoir à GAUTHIER Samuel), MME LABARY Suzanne, MME DAFFIX RAY Pierrette (YOUX – pouvoir à BOILOT Cédric)

Compte tenu des présents et des pouvoirs, le quorum est atteint.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental et Président de droit du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT).

Une présentation sous forme de diaporama a été faite (voir annexe 1).

Pour rappel, compte-tenu des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour se prononcer sur :

- la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Le Conseil d'administration est compétent pour proposer à l'Assemblée générale ordinaire :

- le rapport annuel qui présente le bilan d'activités, les comptes de l'année N-1 et le budget prévisionnel de l'année N de l'agence ;

En préambule, le Président remercie les membres présents et l'ensemble des services de l'ADIT. Le Président indique que des capsules vidéo seront présentées par les deux Vice-Présidents, Grégory BONNET et Samuel GAUTHIER.

Le Président indique que 82 % du territoire est couvert avec 380 communes, 10 intercommunalités, 35 syndicats et 2 parcs régionaux. Le Président salue ce bilan au terme de 6 années de fonctionnement et remercie ses prédécesseurs ainsi que les agents et élus qui contribuent à ce très bon résultat.

L'Agence est quasiment au complet avec l'arrivée en septembre 2023 de Patrice RODIER en tant que directeur de l'ADIT. Sa « double casquette », directeur de l'ADIT et directeur des cinq DRAT (siège des référents de l'agence), assure d'ores et déjà une coordination plus lisible sur le territoire et auprès des élus. Le Président le remercie pour son implication.

Le service Règlement Général de Protection des Données est également au complet avec 2 délégués à la protection des données mis à disposition de l'ADIT à temps complet, Thomas BOUET-BARICAULT et Florence DELCHER, afin de répondre aux obligations des collectivités en matière de protection des données.

En 2024 l'Agence va également connaître un nouveau souffle pour l'offre bâtiminaire avec l'arrivée de Frédéric VAUDABLE en avril.

Le Président avait souhaité maintenir ponctuellement des agents du service Autorisation Droits des Sols sur les territoires, avec l'instauration de permanences 2 fois par mois, à compter de décembre 2023. A ce jour, aucune demande de rendez-vous n'a été faite auprès de ces agents. Un bilan sera réalisé à la fin du second semestre 2024 afin de confirmer ou non le maintien de ces permanences. Toujours concernant le service ADS, sur le territoire d'Ambert, Clara PLANE est en binôme avec Marcel MUNIER jusqu'à son départ en avril. Elle sera en poste à la DRAT du Livradois Forez deux fois par semaine à compter d'avril 2024.

Le Président indique qu'il confirme son souhait de réaliser un audit de l'Agence. Ce bilan sera réalisé courant 2024.

Le Président remercie enfin la disponibilité de ses deux Vice-Présidents dans les préparations des instances 2024.

[Capsule vidéo de présentation de l'Agence]

Le Président présente l'ordre du jour de ce Conseil d'administration.

I – Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président donne la parole à Annabelle ACHARROK pour la présentation du bilan d'activité de l'année 2023.

II – Bilan d'activités 2023

- Annabelle ACHARROK présente le bilan des adhésions sur la base de 2 cartes (cf annexe 1). Globalement le nombre des adhésions a progressé, ce qui représente 82% des communes (offre de base et offre complémentaire). Par cette représentation, on peut considérer que l'ADIT répond aux attentes des territoires avec cette couverture quasiment complète. Concernant plus spécifiquement les adhésions forfaitaires à 4 et 5 €, qui sont le cœur de l'activité de l'Agence, 183 communes sont adhérentes. La souplesse de l'Agence permet en effet aux communes d'adapter leur adhésion en fonction de leurs besoins.

- Patrice RODIER présente le bilan des DRAT au travers de deux slides avec la présentation des chiffres de l'année 2023 (cf annexe 1).

L'Agence est un objet de développement territorial puisque ses offres permettent de répondre aux besoins des collectivités, essentiellement en cas de carence de l'initiative privée.

Les missions de l'ADIT sont diverses (juridique, eau et assainissement, etc.) mais avec toujours une prédominance des missions voirie dans l'offre de base. Patrice RODIER rappelle que les attentes sont

nombreuses dans les territoires pour l'offre bâimentaire et qu'une priorisation sera faite afin de répondre à l'ensemble des projets, à l'arrivée de Frédéric VAUDABLE.

[Capsule vidéo de présentation de l'offre voirie et de l'offre ADS – Commune d'Olby]

- Loïc ANDRAUD présente le bilan de l'offre SATEA (cf annexe 1).
Le service d'assistance technique eau et assainissement a deux missions principales :
 - l'offre de base avec l'assistance technique : suivi des stations d'épuration de 218 structures, soit 557 stations suivies. 1277 visites ont été réalisées. Cette offre est complétée par le développement progressif des visites « réseau » depuis la fin d'année 2023 (procédure d'intervention validée le 9 novembre dernier). Une formation a également été organisée à Rochefort-Montagne en décembre dernier avec 25 participants (boues des stations, entretien des réseaux d'assainissement, etc).
 - l'offre complémentaire eau potable/assainissement : assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider les communes à recruter des bureaux d'études : 29 opérations ont été accompagnées (25 en assainissement et 4 en eau potable), essentiellement pour la mise en place de schémas directeurs.

[Capsule vidéo de présentation de l'offre SATEA et infiltration à la parcelle – Commune de Montcel et de Beauregard-Vendon]

- Anne-Marie REILLES présente le bilan de l'offre Autorisation Droit des Sols (ADS) (cf annexe 1).
Le service est au complet depuis le début du mois de février 2024 avec l'arrivée de Clara PLANE afin de préparer le départ de l'instructeur basé sur le secteur d'Ambert.
En 2023, on constate un nombre soutenu de déclarations préalables (davantage de rénovations) et une baisse des demandes de permis de construire (augmentation du taux des prêts immobiliers). Cette tendance est nationale et devrait se poursuivre en 2024.
Une activité qui reste stable avec un service bien dimensionné, accompagné par un nouveau prestataire depuis novembre dernier, ADS COM.
La dématérialisation se poursuit avec le déploiement de Plat'Au pour les permis de construire de la commune de Saint-Eloy-Les-Mines.

- Simon BANCAREL présente le bilan de l'offre numérique (cf annexe 1).
Sur l'offre de la télétransmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée : une offre qui continue de progresser avec 170 collectivités aujourd'hui adhérentes.
Sur l'offre WEB 63 : une offre stabilisée avec environ 150 collectivités adhérentes. L'interface des sites internet est en cours de modification avec une concrétisation en 2024.

- Florence DELCHER et Thomas BOUET-BARICAULT présentent leur bilan d'activités dans le cadre des prestations d'accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGDP) (cf annexe 1).

Répartition territoriale, pour mémoire :

Florence DELCHER : communes de 1500 habitants et moins (124 adhérents)

Thomas BOUET-BARICAULT : communes supérieures à 1500 habitants (23 communes adhérentes), les EPCI (5 EPCI) et les syndicats (10 syndicats).

Le nombre total de collectivités ayant désigné l'ADIT comme Délégué à la Protection des Données (DPO est désormais de 162, décomposé ainsi : 147 communes, 5 EPCI, 10 Syndicats. Sur 2023, ce sont 150 visites réalisées sur le département.

Afin de rendre plus pédagogique la mise en place du RGPD, une actualisation des ressources a été réalisée avec 17 nouveaux documents : bases de données, poster RGPD, etc.

Par ailleurs, des formations des référents locaux ont été organisées auprès de 46 nouvelles collectivités : dont 3 EPCI, 1 SICTOM et plusieurs nouvelles villes de plus de 3500 habitants (Aydat, Ennezat, Lezoux, Nohanent, Thiers, Vic le Comte, Volvic, etc.)

III– Budget 2024

III. 1. Compte administratif 2023

	Compte Administratif 2023
Recettes de fonctionnement	
Les forfaits de base-adhésions	684 399,50
Prestations offre complémentaire	641 309,15
Participation Agence de l'Eau	289 048, 27
Produits divers ou exceptionnels	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 614 756,92

Dépenses de fonctionnement	
Charges de Personnel	1 184 348,98
Remboursement des dépenses au CD63, autres remboursements	338 561,66
Autres charges à caractère général	1 949,98
Charges exceptionnelles	299,23
Total dépenses de fonctionnement	1 525 159,85
Solde d'exécution (excédent en recettes)	89 597,07

Concernant les recettes :

- Forfaits de base et adhésions : le réalisé 2023 est plus important que ne le prévoyait le budget primitif, du fait d'une hausse du nombre des adhésions (augmentation des demandes pour le service RGPD et les prestations numériques notamment).
- Les prestations complémentaires qui correspondent à l'offre complémentaire (voirie, ADS, etc), plus importantes que le montant prévu au BP 2023
- La participation de l'Agence de l'eau pour le SATEA : similaire au budget primitif et semblable d'une année à l'autre.

Concernant les dépenses :

- Charges de personnel : pour 40 équivalents temps-plein. Pour rappel, l'Agence prend à sa charge l'intégralité des salaires des agents mis à disposition à 100% de leur temps de travail pour l'offre complémentaire et à 30% pour l'offre forfaitaire.
- Autres charges à caractère général et remboursement dépenses au Département : logiciels informatiques (CARTADS, médiadôme, web63) ou encore les marchés passés pour le compte de l'ADIT (les deux marchés pour le service ADS, les prestations d'analyses des eaux usées), soit un total de 338 561,66 €

- Charges exceptionnelles : Protocole commune de Labessette et les titres annulés
- Autres charges de gestion courante : Régularisation de la TVA de 299,23 €

L'excédent est de 89 597,07 € à l'issue de l'exercice 2023 : il est plus important par rapport à 2022 car il intègre la régularisation de la facturation de prestations ADS réalisées en 2022, ainsi qu'une offre complémentaire voirie conséquente avec d'importants projets menés, comme celui de La Stèle à La Tour d'Auvergne.

L'excédent va permettre de financer des charges de personnel plus importantes en 2024 (tailage de trois mois de la nouvelle instructrice ADS d'Ambert avec Marcel MUNIER), nouvel agent recruté pour l'offre bâtiminaire, année complète des charges de personnel pour le directeur et la responsable des affaires générales) et d'envisager d'autres offres suite à l'audit.

Patrice RODIER complète ces éléments en indiquant que la marge reste stable par rapport aux années précédentes. Elle est peu significative au vu du montant total du budget.

III. 2. Passage à la nomenclature M57

Le passage à la nomenclature M57 est une obligation au 1^{er} janvier 2024. Cette évolution impacte uniquement les imputations budgétaires. Un vote sera nécessaire lors de l'Assemblée générale du mois de mars pour acter sa mise en œuvre.

III. 3. Budget primitif 2024

	Budget Primitif 2024
Recettes de fonctionnement	
Adhésions	648 000,00
Prestations offre complémentaire	636 500,00
Participation Agence de l'eau	280 000,00
Divers	300,00
Résultat de fonctionnement reporté	605 126,37
Total recettes de fonctionnement	2 169 926,37
Dépenses de fonctionnement	
Charges de personnel	1 388 000,00
Remboursement des dépenses au CD, autres remboursements (logiciels urbanisme, numérique et RGPD)	91 000,00
Autres charges à caractère général	690 926,37
Total dépenses de fonctionnement	2 169 926,37

Un budget à l'équilibre recettes/ dépenses, établi à un peu plus de 2M d'€ avec une augmentation des dépenses de personnels et des charges générales par rapport au BP 2023.

Les recettes de 2024 ont été évaluées au plus près des recettes de l'année 2023.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 605 126,57 €, Pour rappel il était de 515 529,30 € l'an passé.

Autres charges à caractère général : 690 926,37€ avec 40 000 € prévu pour financer l'audit de l'agence, 90 000 € pour le prestataire ADS COM, 40 000 € pour le marché AMO pour le suivi des études bâtimementaires, presque 200 000 € pour le SATEA (analyses des eaux usées).

Un peu plus de 200 000 € de report d'excédent permet des ajustements en cas de besoins au cours de l'année 2024 pour le fonctionnement de l'Agence.

Monsieur le Président sollicite les élus sur d'éventuelles questions ou demandes de précisions.

Pas de remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

IV – Perspectives 2024

Patrice RODIER présente les perspectives de l'année 2024.

- **Lancement d'un audit**

La mission revêt plusieurs facettes : disposer d'un état des lieux de l'organisation et du statut de la structure, évaluer son fonctionnement, analyser les coûts réels de l'Agence et élaborer un plan d'actions afin de renforcer ses performances, l'ambition de l'Agence étant de continuer à s'adapter aux besoins des territoires.

Des pistes d'évolutions et un compte-rendu de cet audit seront présentés aux instances de début 2025.

- **Questionnaire « eau potable »**

Loïc ANDRAUD revient sur le questionnaire transmis en juillet 2023 : 45 retours sur 96 communes sollicitées (47%).

Top 3 des réponses :

- 1) Recherche de financement et aide au montage d'un dossier de demande de subventions
- 2) Recherche de fuites sur les réseaux
- 3) Aide au renseignement de SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement).

Propositions :

- inciter à la réalisation de schéma directeur : rappel de l'importance d'avoir un schéma directeur puisqu'il est indispensable pour bénéficier des subventions des Agences de l'eau ;
- étoffer l'offre de service actuelle (rédaction règlement de service AEP notamment) ;
- établir une veille sur les subventions possibles (aides du Département, DETR, etc) ;
- diffuser un guide pour le renseignement du SISPEA avec l'appui des techniciens
- mettre à disposition un CCTP type pour la recherche de fuites pour faire appel à des entreprises spécialisées.

Pour rappel, à l'horizon 2026 pour la gestion de l'eau potable, les syndicats et les intercommunalités deviennent compétents à la place des communes

- **Questionnaire « ouvrages d'art »**

Patrice FRAISSE revient sur le questionnaire « Ouvrages d'art » adressé à l'ensemble des communes adhérentes à l'ADIT, quel que soit le type d'adhésion, en juillet dernier également.

L'objectif est de recenser et de quantifier les besoins des communes dans la perspective d'une évolution de l'offre de services ADIT sur cette thématique. En effet, la mise en œuvre du « Programme National Ponts » (PNP) par l'Etat à partir de 2021 a conduit les maires à s'interroger sur leur gestion patrimoniale des ouvrages d'art.

143 retours de questionnaires sur 388 envois. Plusieurs besoins prioritaires ont été recensés :

- l'ingénierie d'étude (plus de 50 communes)
- l'ingénierie pour le suivi des travaux (quasiment 50 communes)
- le troisième besoin des communes est de compléter/réaliser l'inventaire du Programme PNP

- l'assistance à la mise en sécurité de certains ouvrages est également fréquemment sollicitée
- les assistances à l'appropriation des carnets de santé, à la définition d'une politique de gestion patrimoniale, à l'entretien courant et à la hiérarchisation des études et travaux.

Cette hiérarchisation des besoins illustre que les maires se projettent déjà dans la réalisation de travaux à court et moyen terme.

Ainsi, l'ADIT souhaite accompagner les élus sur deux points principaux :

- la gestion patrimoniale des ouvrages d'art communaux, l'entretien de premier niveau (ex : dévégétalisation des ouvrages)
- la priorisation des actions à mener, en études ou en travaux par les communes.

L'ADIT pourrait assister les communes avec la rédaction des cahiers des charges pour recruter un prestataire extérieur. Pour les travaux de faible importance (moins de 30 000€, comme prévu dans le règlement de l'ADIT), un accompagnement pourrait être réalisé par les adjoints ingénierie de l'agence dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Patrice RODIER complète en indiquant que l'ADIT se doit d'être au rendez-vous des financements et des financeurs. L'Agence continue de resserrer les liens avec la DDT et le CEREMA afin d'accompagner au mieux les collectivités dans le montage des dossiers de demande de subventions et d'assurer son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités.

Le Président demande le pourcentage des questionnaires ouvrages d'art retournés à l'agence. Patrice FRAISSE indique que les retours ont été nombreux mais en deça de 50%, peut-être parce que la thématique reste complexe.

• Perspectives du service numérique

Pour WEB 63, Simon BANCAREL indique que de nouvelles maquettes ont été retravaillées en fin d'année 2023 pour des mises à jour à l'été 2024, avec de nouvelles fonctionnalités (réservation d'équipements, notifications, services publics en ligne).

Le service numérique travaille également sur l'obligation de la mise en accessibilité des outils de communication (loi de 2005 « Handicap ») avec un dispositif renforcé donnant la possibilité de sanctions à l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) pour les sites qui ne seraient pas conformes. En effet, la dématérialisation des services administratifs se poursuit. Dans ce contexte, il faut veiller à prendre en compte les personnes en situation de handicap, notamment visuel. Le service numérique va, dans ce sens, collaborer avec l'association Valentin Haüy (handicap visuel) avec la proposition de webinaires et un accompagnement spécifique des collectivités.

Sur le volet de la « confiance numérique », poursuite des sessions d'informations en matière de cyber sécurité et instrumentation des différentes collectivités qui souhaitent renforcer leur sécurité informatique. Au niveau européen, le service numérique surveille la transposition de la directive « NIS » (Network and Information System Security qui signifie « sécurité des réseaux et de l'information ») qui va imposer un certain niveau de sécurité informatique des collectivités (sites internet et bureautique).

• Service ADS

Anne-Marie REILLES revient sur deux perspectives pour cette année :

- la liaison à Plat'Au va se poursuivre pour 8 communes au total
- la poursuite des permanences sur les territoires

• Service RGPD

Thomas BOUET-BARICAULT indique que l'année 2024 va permettre de stabiliser l'offre et de prendre du recul sur ce qui a été réalisé, ce qui fonctionne et ce qui est à améliorer.

L'année 2024 va également permettre d'accentuer les actions sensibilisations et de prévention, d'accroître la diversification des ressources (construction de procédures internes, etc.) afin que les collectivités gagnent en autonomie.

Florence DELCHER indique que le service souhaite organiser des actions de sensibilisation auprès des élus au sein des Communautés de Communes pour le printemps.

V – Assemblée générale du 12 mars 2024

Patrice RODIER propose le même ordre du jour que celui présenté en Conseil d'administration. .

Le Président souhaite que pour les prochaines Assemblées générales, les services présentent certaines thématiques sur la base d'exemples concrets afin de permettre davantage d'échanges « pratico-pratiques » avec les élus sur des difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

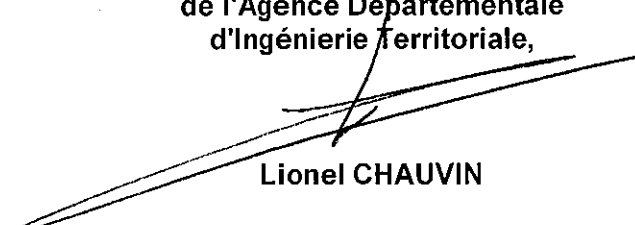
Concernant les ouvrages d'art, le Président rappelle que la réhabilitation d'un pont avait été présentée avec la commune de Montmorin en 2022.

S'agissant de la protection des données, il demande que les deux délégués proposent des exemples précis de mise en œuvre du RGPD afin de sensibiliser les communes à l'application de cette obligation légale.

Le Président remercie l'ensemble des services pour le travail réalisé, les deux Vice-Présidents ainsi que l'implication des élus au quotidien et pour leur présence aujourd'hui.

La séance est levée à 15 h 45

**Le Président du Conseil d'Administration
de l'Agence Départementale
d'Ingénierie Territoriale,**



Lionel CHAUVIN

ANNEXE 1

*Diaporama présenté lors du Conseil
d'Administration*

Accompagner nos territoires



Conseil d'administration
13 février 2024



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration



1 – Approbation du PV du Conseil d'administration du 11 septembre 2023

2 – Bilans d'activités 2023

2.1 – Bilan sur le territoire du département

2.2 – Bilan des DRAT

2.3 – Bilan des services

3 – Budget 2024

3.1 – Compte administratif 2023

3.2 – Passage à la nomenclature M57

3.3 – Budget primitif 2024

4 – Perspectives 2024

5- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale



1 - Approbation du PV du Conseil d'administration

Procès-verbal du Conseil d'administration du 11 septembre 2023

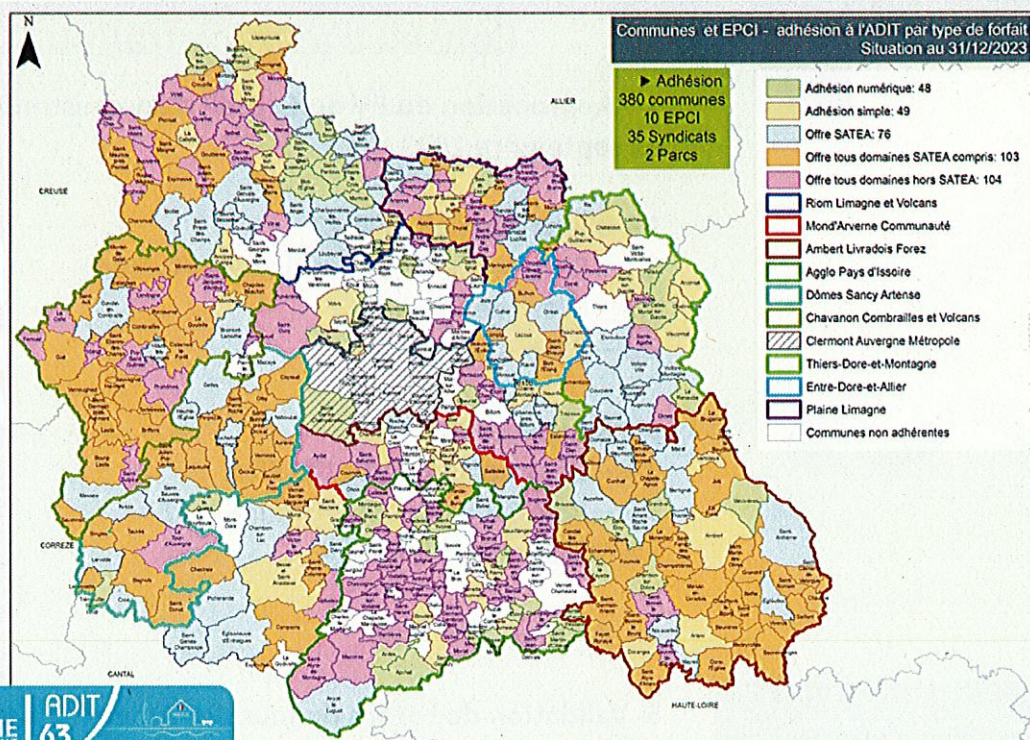


A VALIDER



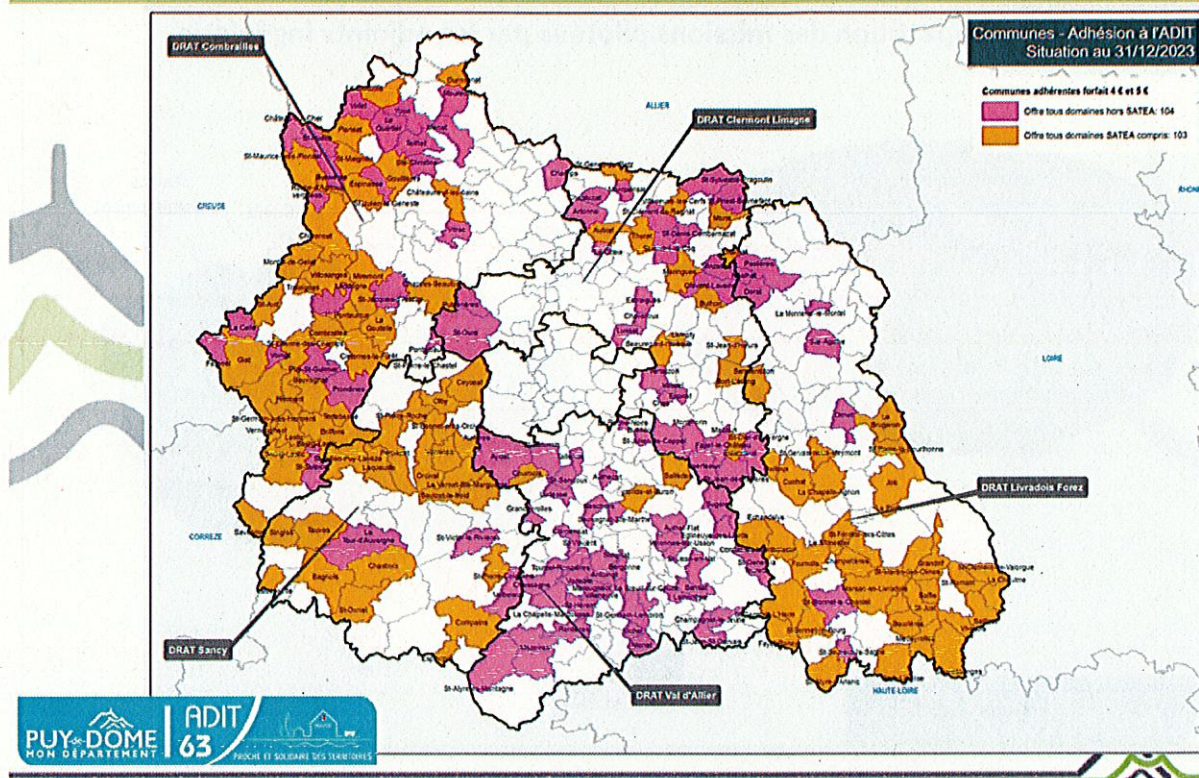
2 – Bilans d'activités 2023

2.1. Bilan sur le territoire du département



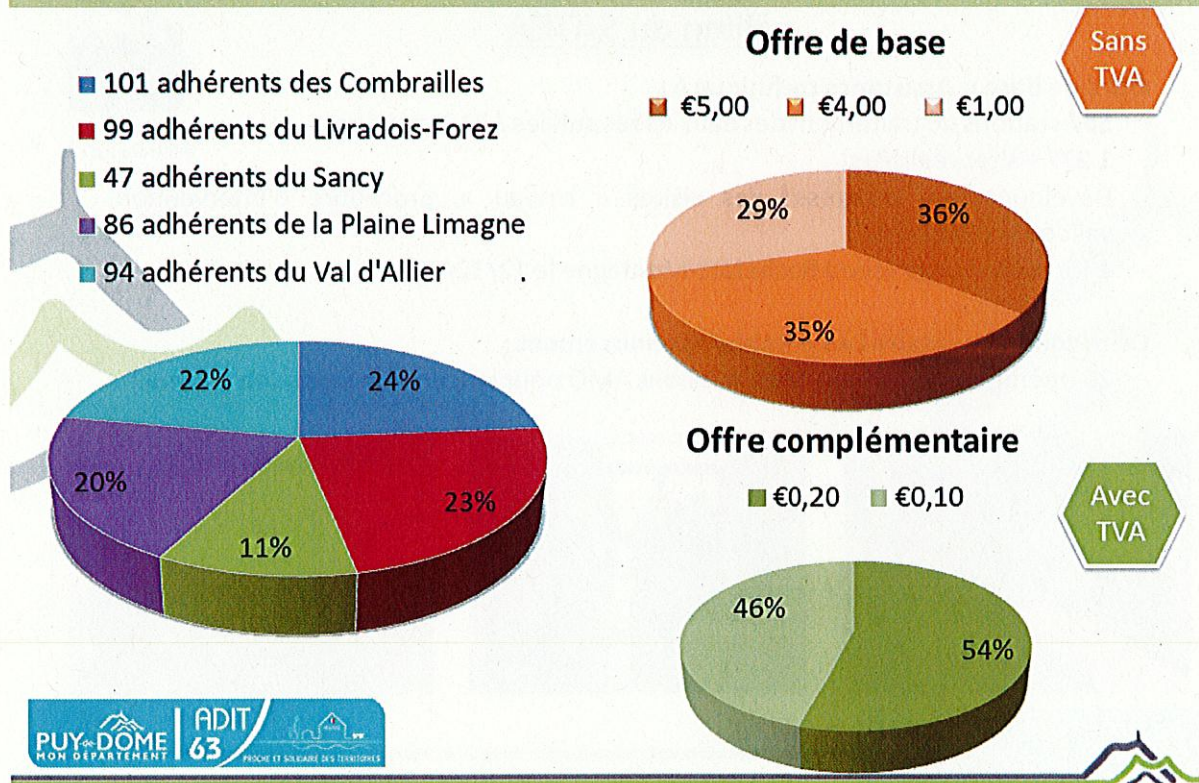
2 – Bilans d'activités 2023

2.1. Bilan sur le territoire du département



2 – Bilans d'activités 2023

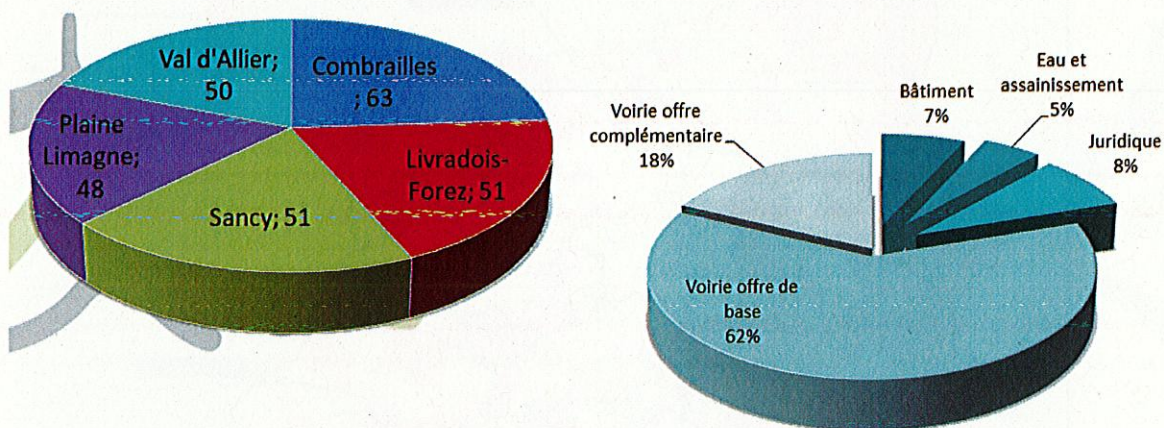
2.2 – Bilan des DRAT



2 – Bilans d'activités 2023

2.2 – Bilan des DRAT

Répartition des missions pilotées par les adjoints ingénierie



Offre voirie et ADS



2 – Bilans d'activités 2023

2.3 – Bilan des services

Bilan du SATEA

Offre de base « Assistance technique » :

- 557 stations de traitement des eaux usées suivies / 218 structures
- 1 277 visites réalisées
- Développement progressif des visites « réseau », procédure d'intervention validée le 09/11/2023
- 1 formation organisée à Rochefort-Montagne le 12/12/2023



Offre SATEA et infiltration d'eau

Offre complémentaire Eau potable/Assainissement :

- 29 opérations accompagnées (missions AMO pour lancement études ou travaux)



2 – Bilans d'activités 2023

2.3 – Bilan des services

Bilan du service ADS



➔ 83 communes adhérentes

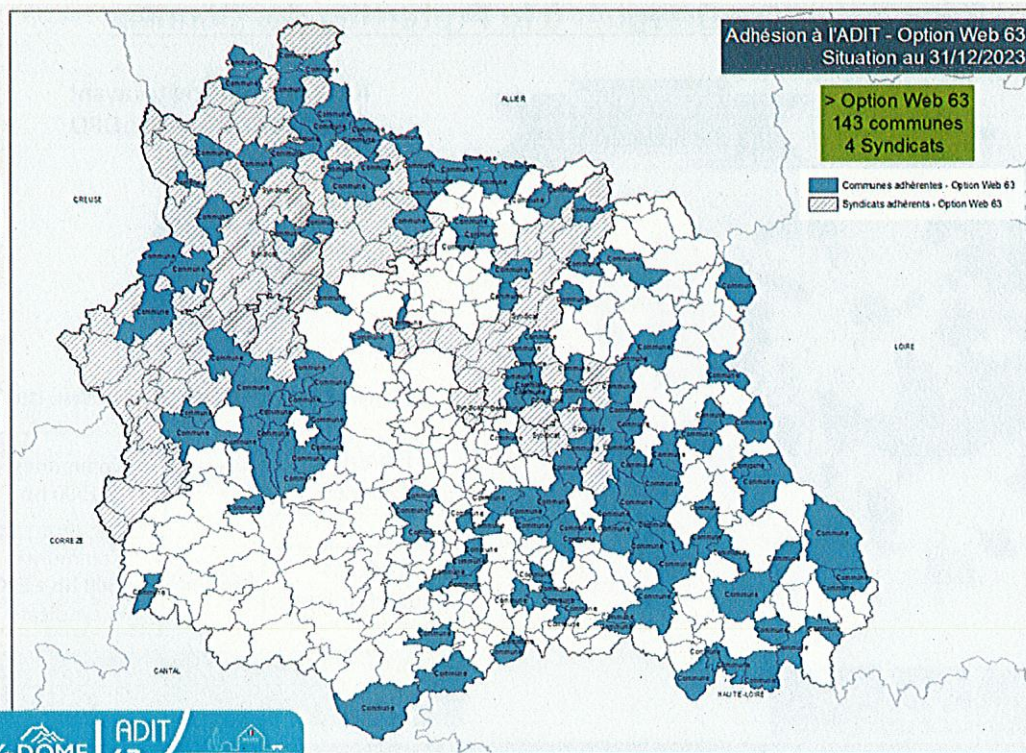
	2020	2021	2022	2023
Certificat d'Urbanisme	557	687	590	491
Déclaration Préalable	933	1335	1098	1376
Permis de Démolir	12	19	19	13
Permis de Construire	679	821	628	560
Permis d'Aménager	21	24	20	18
Total	2369	2886	2355	2458
Total Equivalent Permis de Construire	1534	1980	1613	1700

Dont 552 actes, soit 363 équivalent permis de construire, instruits par le prestataire



2 – Bilans d'activités 2023

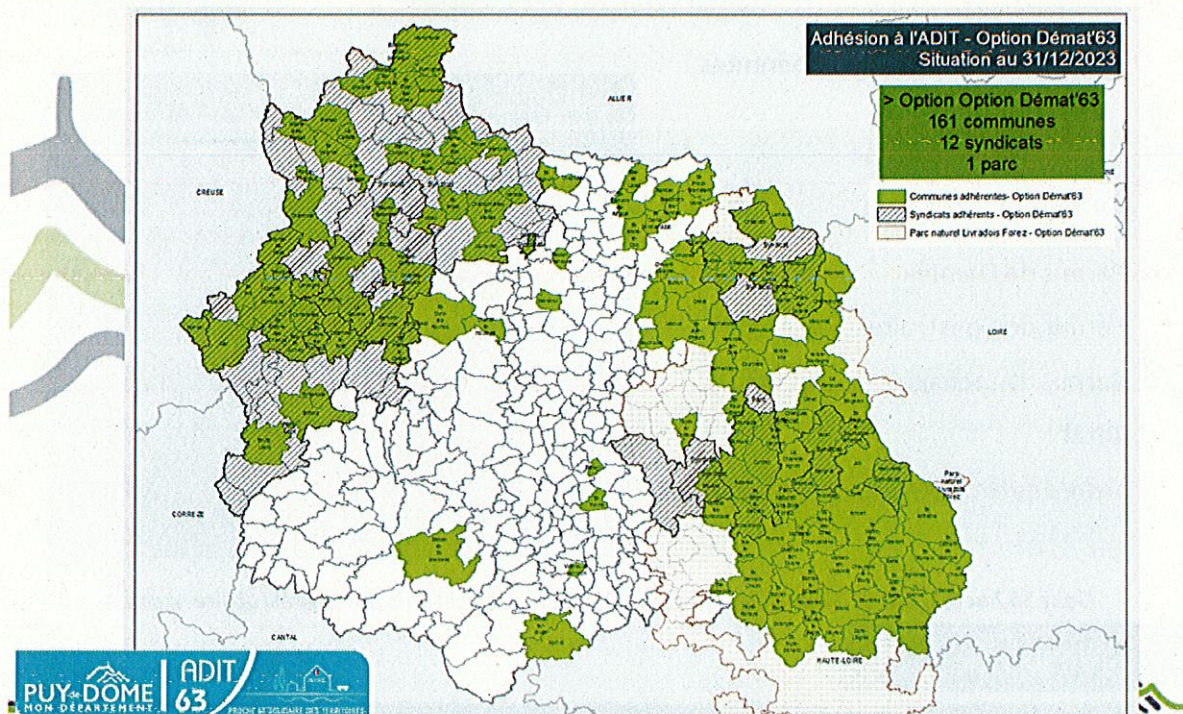
2.3 – Bilan des services



2 – Bilans d'activités 2023

2.3 – Bilan des services

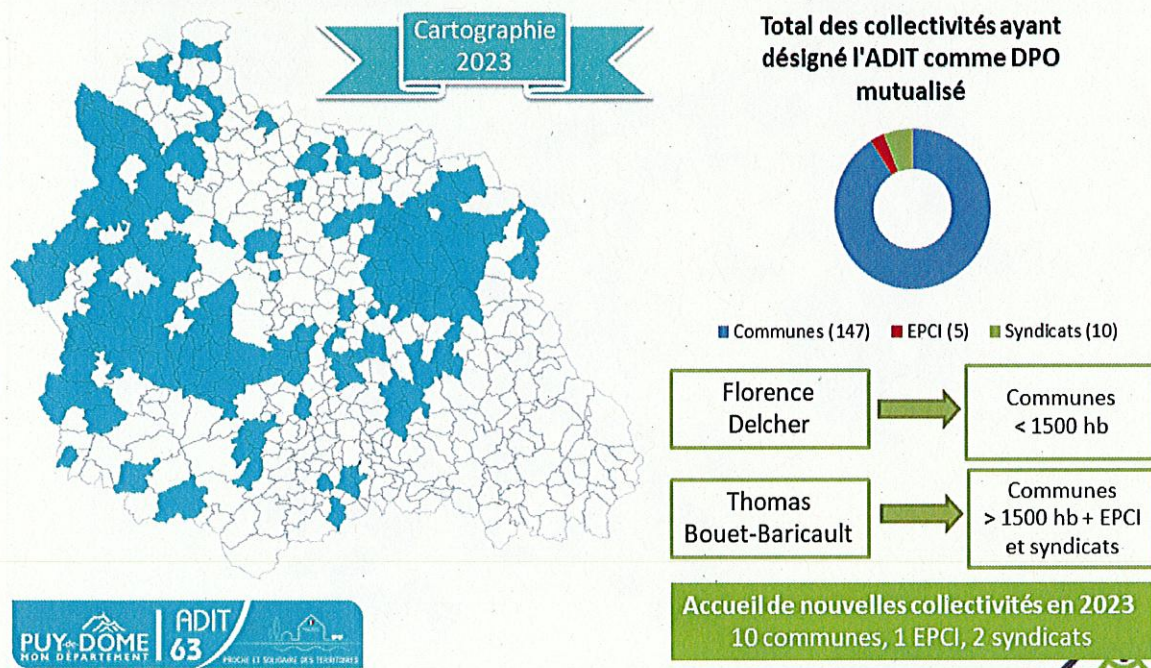
Bilan de l'offre numérique



2 – Bilans d'activités 2023

2.3 – Bilan des services

Bilan du service Délégués à la Protection des Données



3. Budget 2024

3.1. Compte administratif 2023

	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023
Recettes de fonctionnement		
Les forfaits de base - adhésions	576 392,67	684 399,50
Prestations complémentaires (voirie, RGPD, ADS, numérique)	491 113,45	641 309,15
Participation Agence de l'eau (subvention au SATEA)	324 378,56	289 048,27
Produits divers ou exceptionnels	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 391 884,68	1 614 756,92
Dépenses de fonctionnement		
Charges de Personnel (40 équivalents temps plein)	1 093 074,26	1 184 348,98
Autres charges à caractère général dont remboursement des dépenses au Conseil départemental (frais de réception, frais analyses du SATEA, prestataire ADS, logiciels MADIS pour RGPD et CYBER, logiciel cartads, etc.)	287 846,96	338 561,66
Charges exceptionnelles (protocole avec la commune de Labessette)	5 244,00	1 949,98
Autres charges de gestion courante (TVA)	0	299,23
Total dépenses de fonctionnement	1 386 165,32	1 525 159,85
Solde d'exécution (excédent en recettes)	5 719,36	89 597,07

A voter lors de l'AG :

- Compte de gestion 2023 et compte administratif 2023

3. Budget 2024

3.2. Passage à la nomenclature M57

- La M57 est une nomenclature budgétaire et comptable
- A partir de 2024, elle s'appliquera à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements
- La M57 a été pensée comme une simplification administrative majeure et l'instruction la plus avancée en terme de qualité comptable

A voter lors de l'AG :

- Changement de nomenclature budgétaire et comptable de l'ADIT au 1^{er} janvier 2024
- Règlement budgétaire et financier

3. Budget 2024

3.3. Budget primitif 2024

	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Recettes de fonctionnement		
Adhésions	601 000,00	648 000,00
Prestations offre complémentaire	602 500,00	636 500,00
Participation Agence de l'eau	280 000,00	280 000,00
Divers	5,00	300,00
Résultat de fonctionnement reporté	515 529,30	605 126,37
Total recettes de fonctionnement	1 999 034,30	2 169 926,37
Dépenses de fonctionnement		
Charges de personnel	1 273 000,00	1 388 000,00
Remboursement des dépenses au CD, autres remboursements (logiciels urbanisme, numérique et RGPD)	91 000,00	91 000,00
Autres charges à caractère général	695 034,30	690 926,37
Total dépenses de fonctionnement	1 999 034,30	2 169 926,37

- Audit 40 000€
- Prestataires
ADS 90 000 €
- Bureau
d'étude AMO
40 000 €
- Frais du SATEA
167 000 €
etc.
+ 294 826,37 €
de report

A voter lors de l'AG :
➤ Budget primitif 2024

4 – Perspectives 2024

☐ Une équipe au complet

Depuis fin janvier, Clara PLANE est votre nouvelle instructrice ADS pour le secteur Ambert Livradois Forez en binôme avec Marcel MUNIER jusqu'à son départ en avril 2024.

Au 1^{er} avril, Frédéric VAUDABLE sera votre référent pour l'offre bâtiminaire.

☐ Lancement d'un audit

Réalisation d'un audit de l'Agence pour un rendu fin du premier semestre 2024 pour des propositions d'orientations d'évolution de l'Agence aux instances 2025.

4 – Perspectives 2024

☐ Retour des questionnaires eau potable

Top 3 des réponses :

- 1) Recherche de financement et aide au montage d'un dossier de demande de subvention
- 2) Recherche de fuites
- 3) Aide au remplissage de SISPEA



Proposition :

- Inciter à la réalisation de **schéma directeur** (appui sur offre existante : AMO SATEA) pour optimiser les financements de l'Agence de l'Eau et préparer le transfert de compétence.
- **Etoffer offre de service actuelle** (rédaction règlement de service AEP notamment)
- Faire une **veille sur les subventions possibles** et communiquer
- Diffuser un **guide pratique** pour le remplissage de SISPEA
- Mettre à disposition un **CCTP type** pour la recherche de fuite

4 – Perspectives 2024

☐ Retour des questionnaires ouvrages d'art

Top 3 des réponses :

- 1) Le premier besoin des communes est l'ingénierie d'étude
- 2) Le second besoin est l'ingénierie pour le suivi des travaux
- 3) Le troisième besoin est de compléter/réaliser l'inventaire des ouvrages d'art communaux



Proposition :

- Faire le **point sur l'inventaire** et aider à l'**appropriation des carnets de santé**
- **Sensibiliser sur la gestion patrimoniale des ouvrages d'art** et en particulier le suivi et l'entretien (guide méthodologique)
- **Prioriser les études et les travaux nécessaires**
- Proposer un **cahier des charges type** pour des missions de maîtrise d'œuvre études et travaux > 30 000 € (ADIT si < 30 000 €)
- Accompagner les plans de financement

4 – Perspectives 2024

Offre numérique

Web63

- Nouveau design des maquettes des sites et nouvelles fonctionnalités (réservation d'équipements, notifications, services publics en ligne)
- Mise en œuvre de l'obligation de mise en accessibilité des outils de communication (Webinaires + accompagnement)

Cyber63

- Poursuite des sessions d'information et d'accompagnement
- Messagerie
- Outils de sécurisation

Perspectives ADS

- Raccordement à la plateforme PLAT'AU
- Permanences dans les territoires

Offre RGPD

- Stabilisation de l'offre/renforcement de l'accompagnement
- Mise à jour des conventions
- Actions de sensibilisation auprès des élus

5 – Ordre du jour

Assemblée générale



1 – Approbation du PV de l'Assemblée générale du 16 novembre 2023

2 – Bilans d'activités 2023

- 2.1 – Bilan sur le territoire du département
- 2.2 – Bilan des DRAT
- 2.3 – Bilan des services



3 – Budget 2024

- 3.1 – Compte administratif 2023
- 3.2 – Passage à la nomenclature M57
- 3.3 – Budget primitif 2024

4 – Perspectives 2024

Merci de votre attention

**L'Assemblée générale aura lieu le mardi 12 mars à 17h30 à la
salle Pierre Ladant à Orcines**

